



Extrait de délibération

Identifiant
2019-07-01

Comité syndical 11 juillet 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille dix neuf le vingt mai à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme. Véronique Gilbert a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 juillet 2019
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires / 1 suppléant
Absents, excusés : 14 titulaires / 30 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, FOUILLET Olivier, BIRONNEAU Pascal	COIFFARD Jean-François		
Parthenay-Gâtine	GILBERT Véronique, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, BOUCHER Hervé-Loïc, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude	ALBERT Philippe, BRESCIA Nathalie, LARGEAU Béatrice, BELY Françoise, De TALHOUET ROY Hervé, ROUVREAU Laurent, BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul	PILLOT Jean	
Val de Gâtine	OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, MINEAU Nadine, EVRARD Elisabeth, CHAUSSERAY Francine, LEMAITRE Thierry, DOUTEAU Patrice, CANTET Jean-Paul	MORIN Joël, BARANGER Johann, GUERIT Jean-Philippe, BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles,		

Renouvellement des certificats de téléprocédures pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité :

Didier Gaillard – Ronan Cesbron

Les 2 certificats matériels de type RGS** (Référentiel Général de Sécurité - 2 étoiles) fournis par l'autorité de certification « Certinomis » et utilisés par le PETR du Pays de Gâtine pour la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité arrivent à expiration le 22 septembre 2019.

Ces certificats se présentent sous forme de carte à puce insérée généralement dans une clé USB cryptographique et sont nominatifs. Ils permettront à Amélie Ayer (Secrétaire administrative) et Jérôme Thirez (Responsable informatique) de s'authentifier et de signer numériquement la télétransmission des actes émis par le PETR du Pays de Gâtine sur la plate-forme de dématérialisation FAST-ACTES de notre tiers de télétransmission qui est la société DOCAPOST FAST filiale du Groupe La Poste.

Le coût de renouvellement des 2 certificats type RGS** « Certinomis » sont les suivants :

2 certificats type RGS** : validité 3 ans	Autorité de certification : « Certinomis »
Coût année 1 (2019-2020)	184 € HT (certificats + clés : 2x92)
Coût année 2 (2020-2021)	Coût année 1 + majoration indice SYNTEC
Coût année 3 (2021-2022)	Coût année 2 + majoration indice SYNTEC
Lieu de délivrance	Poste Parthenay
Facturation du service	DOCAPOST FAST

Pour rappel le coût 2016 (année 1) des 2 certificats matériels arrivant à expiration était également de 184 € HT/an.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer le bon de commande de la société « DOCAPOST FAST » pour renouveler les 2 certificats matériels type RGS « Certinomis » arrivant à expiration pour un coût de 184 € HT/an la première année. Ce coût sera majoré de l'indice SYNTEC les deux années suivantes.**

NB : Ces nouveaux certificats autorisent jusqu'en septembre 2022 la dématérialisation sur la plate-forme FAST-ACTES des actes réglementaires et budgétaires du PETR du Pays de Gâtine soumis au contrôle de légalité. L'adhésion au service FAST-ACTES est soumise chaque année au mois de mai à l'approbation du PETR du Pays de Gâtine qui décide ou non de reconduire le contrat. Les certificats sont révocables si besoins à tout moment.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD